

**Réponse du Conseil administratif au postulat du 12 octobre 1993 de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler, accepté par le Conseil municipal le 18 novembre 1993, intitulé: «Vers un concept de communauté urbaine».**

*TEXTE DU POSTULAT*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de dresser un inventaire des actions entreprises entre la Ville de Genève et sa périphérie et d'étudier un concept de communauté urbaine genevoise, fondé sur une meilleure coordination, d'entente avec les communes intéressées.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Des avancées importantes ont été réalisées en matière de collaboration des collectivités publiques depuis la prise en considération de ce postulat en 1993.

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois en est l'illustration la plus éclatante. Lancé à la fin de l'année 2004, il a déjà abouti à des engagements sur des objectifs communs pour l'aménagement d'un territoire de 800 000 habitants répartis dans les départements de l'Ain et de la Haute Savoie, le district de Nyon et le canton de Genève. La Ville de Genève ainsi que l'Association de communes genevoises sont représentées à son comité de pilotage qui comprend 18 membres issus des exécutifs des diverses collectivités. Des efforts importants sont faits pour associer des élus d'assemblées délibérantes et de législatifs, ainsi que des représentants de la société civile, aux orientations qui sont prises sous forme de séminaires, tables rondes et comités ad hoc de suivi d'études thématiques ou localisées.

L'élaboration du plan directeur communal Genève 2020 illustre également l'évolution des esprits, au moins dans les grandes communes urbaines du canton. Des intérêts communs ont notamment été identifiés avec Vernier (par exemple aménagement du secteur Concorde) et Carouge (par exemple aménagement du secteur Praille-Acacias-Vernets).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

Le 11 mars 2009.